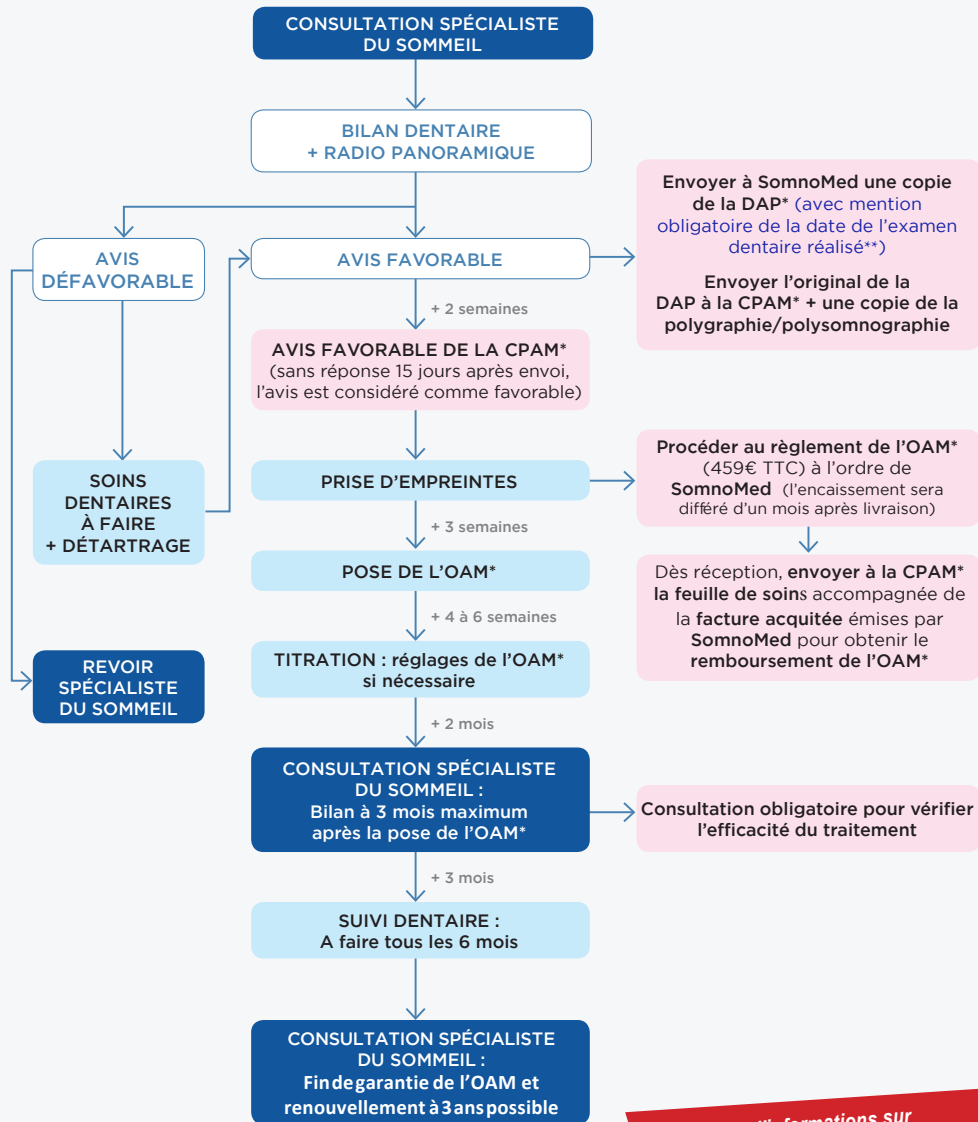


Schéma de prise en charge d'une OAM



- Consultation spécialiste du sommeil
- Consultation spécialiste dentaire
- Partie administrative

* DAP : Demande d'Accord Préalable - OAM : Orthèse d'avancée mandibulaire - CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

** Sous peine de refus de remboursement par la CPAM

Schéma réalisé à partir de données officielles fournies par la HAS : https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2014-11/sahos_-_fiche_de_bon_usage.pdf https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2014-09/rapport_sahos_-_evaluation_clinique.pdf

Plus d'informations sur www.monsommeilavecsonnomed.fr



Document non contractuel, établi à titre informatif - SCHAFR-04.2022

Votre médecin vous a prescrit une Orthèse d'Avancée Mandibulaire (OAM)



Modalités de prise en charge d'une OAM

La prise en charge de cette Orthèse d'Avancée Mandibulaire (OAM) est soumise à une entente ou accord préalable auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM). Elle est couverte à 60% par l'Assurance Maladie et jusqu'à 40% par la mutuelle**.

SomnoMed®

** Selon mutuelle

Les étapes de la prise en charge d'une OAM

Votre médecin spécialiste du sommeil vous a prescrit la réalisation d'une OAM pour traiter votre apnée du sommeil et les conséquences associées. Voici les étapes que vous devez respecter* :

Etape 1 : Bilan dentaire

Prendre rendez-vous avec un spécialiste dentaire afin d'effectuer un bilan dentaire et éventuellement une radio panoramique. 3 possibilités :

Avis favorable :

Faire une copie de la Demande d'Accord Préalable (DAP) remise par votre médecin spécialiste du sommeil, et envoyer l'original à votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM). Sans réponse de leur part sous 15 jours, considérez que la demande est acceptée. Passez à l'étape 2.

Contre-indication temporaire :

Faire procéder à des soins dentaires.

Avis défavorable :

Reprendre contact avec votre médecin spécialiste du sommeil.

Etape 2 : Prise d'empreintes

Votre spécialiste dentaire a fait les soins dentaires nécessaires et/ou considère que vous pouvez porter une OAM.

Vous pouvez désormais obtenir un rendez-vous auprès du poseur formé à la réalisation des OAMs, afin qu'il réalise vos empreintes. N'oubliez pas de venir avec tous les documents nécessaires ainsi qu'avec votre chéquier. Effectuer le règlement de l'OAM à l'ordre de Somnomed. L'encaissement sera différé d'un mois.

Dès réception de la feuille de soins émise par Somnomed, l'envoyer à la CPAM accompagnée de la facture pour obtenir le remboursement de l'OAM.

Etape 3 : Pose de l'OAM

Votre praticien vous a fixé un rendez-vous pour la pose de l'OAM, environ 3 semaines après la prise d'empreintes (délai de fabrication de l'OAM).

* Incluses dans le remboursement de la pose de l'OAM ou dit Acte Dentaire sur-mesure pour les Orthèses inscrites à la LPPR.

Etape 4 : Contrôle de l'OAM

Votre praticien réalisera un contrôle de l'OAM 4 à 6 semaines après la pose. Il vérifiera la tolérance, l'efficacité et effectuera d'éventuels réglages.

Bien entendu, en cas de douleurs, gênes, problèmes liés à l'OAM après la pose de celle-ci ; il est préférable de contacter votre médecin.

Etape 5 : Polygraphie de contrôle à 3 mois

Prendre rendez-vous avec votre médecin spécialiste du sommeil pour faire une polygraphie de contrôle à 3 mois (maxi) après la pose de l'OAM.

ATTENTION !!! Ce contrôle est obligatoire. Il permet de vérifier l'efficacité du traitement et d'obtenir le renouvellement à 3 ans.

Etape 6 : Suivi dentaire

Planifier un rendez-vous avec votre praticien tous les 6 mois pour assurer le suivi dentaire et vérifier que l'OAM est bien tolérée et adaptée avec le temps.

Etape 7 : Fin de garantie et renouvellement à 3 ans

Prendre rendez-vous avec votre médecin spécialiste du sommeil pour faire un renouvellement d'OAM.

ATTENTION !!

En cas de douleur ou de réapparition des symptômes, il est impératif de contacter votre spécialiste (dentaire ou du sommeil).



L'orthèse d'avancée mandibulaire SomnoDent® est un dispositif médical sur mesure destiné au traitement du syndrome d'apnées obstructives du sommeil (SAOS) élaboré en 2007; merci de lire attentivement la notice avant utilisation et de demander conseil à un professionnel de santé. Seul votre médecin et/ou votre spécialiste dentaire sont compétents au regard de la nature de ce dispositif médical, demandez-leur conseil.